

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-neuf, le TREIZE FEVRIER, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 7 Février 2019 et par affichage du 7 Février 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de <b>M. Christian LAGIER</b> , 1 <sup>er</sup> Vice-Président et Maire de Piscop.
présents..... 42	
procurations..... 14	
absents ..... 5	
Suffrage exprimé ... 56	

Etaient présents :

- **Andilly :** /
- **Attainville :** Odette LOZAÏC,
- **Bouffémont :** Michel LACOUX,
- **Deuil-la Barre :** Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
- **Domont :** Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
- **Enghien-Les-Bains :** Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
- **Ezanville :** Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
- **Groslay :** Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
- **Margency :** Christian RENAULT,
- **Moisselles :** /
- **Montignon :** Alain GOUJON,
- **Montmagny :** Patrick FLOQUET, François ROSE (à partir du rapport n° 12), Luc-Eric KRIEF,
- **Montmorency :** Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS,
- **Piscop :** Christian LAGIER,
- **Saint-Brice-sous-Forêt :** William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
- **Saint-Gratien :** Julien BACHARD, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Anne BERNARDIN, Natacha VIVIEN,
- **Saint-Prix :** Jean-Pierre ENJALBERT,
- **Soisy-sous-Montmorency :** Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWCZYK, François ABOUT, Laura BEROT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Daniel FARGEOT à Joël BOUTIER ; Claude ROBERT à Michel LACOUX ; Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; Philippe SUEUR à Muriel SCOLAN ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Véronique RIBOUT à Odette LOZAÏC ; Fabienne PINEL à Patrick FLOQUET ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; Alain LORAND à William DEGRYSE ; Virginie HENNEUSE à Patrick BALDASSARI ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Julien BACHARD ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; Luc STREHAIANO à Christian LAGIER.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; François ROSE (aux rapports n° 1 à 11) ; François DETTON ; Jean-Claude LEVILAIN.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

**Madame Michelle HINGANT est désignée pour remplir cette fonction.**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**OBJET :** Signature d'une convention de partenariat entre PLAINE VALLEE et la ville d'Enghien-les-Bains, au titre du NUMERIC LAB, incubateur d'entreprises innovantes

**PJ :** Convention de partenariat

EXPOSE DES MOTIFS

*Le NUMERIC LAB, incubateur d'entreprises innovantes, a été créé par la Ville d'Enghien-les-Bains à travers son Centre des arts (CDA), centre transdisciplinaire et international de création, de diffusion et de résidence artistiques. C'est un pôle ressources et de recherches reconnu Scène conventionnée en Ecritures Numériques, par le Ministère de la Culture et de la Communication.*

Accusé de réception en préfecture  
095-200056380-20190213-DL2019-02-13\_7-  
DE  
Date de télétransmission : 20/02/2019  
Date de réception préfecture : 20/02/2019

*La ville d'Enghien-les-Bains et la communauté d'agglomération ont décidé d'associer leurs compétences respectives, en matière culturelles et de développement économique, au service de l'amorçage et du développement de projets innovants, dès janvier 2015, en signant une convention de partenariat. D'une durée de deux ans, elle a été renouvelée en 2017, compte tenu des résultats positifs.*

*Le NUMERIC LAB est un lieu de production, de prototypage, de structuration de projets numériques de demain (applications, transmedia, objets connectés, software créatif, robotique...). Le NUMERIC LAB agit comme un accélérateur d'opportunités pour les porteurs de projets innovants qui s'inscrivent dans le champ des industries artistiques, culturelles et créatives. Les objectifs communs de la communauté d'agglomération et de la ville d'Enghien-les-Bains sont de favoriser l'émergence et le développement de startups dans les domaines de la Ville Créative et de la Création Numérique et, ainsi, de créer des emplois à haute valeur ajoutée sur le territoire. Cet incubateur d'entreprises complète les différents outils et dispositifs sur l'agglomération en matière d'entrepreneuriat.*

*L'incubateur comporte 5 bureaux et propose des contrats d'une durée maximum de 23 mois. Les premiers porteurs de projet ont été accueillis en mai 2015, après une sélection sur dossier et un passage en comité de sélection. Depuis, sept entreprises ont bénéficié de l'accompagnement du CDA pour l'expertise numérique et de Plaine Vallée, pour l'accompagnement à la croissance économique. De nombreux projets collaboratifs avec le CDA ont été réalisés, notamment lors de la Biennale des Bains Numériques, et avec Plaine Vallée Tourisme, pour le projet d'application mobile de visite immersive de la Forêt de Montmorency, récompensé par les Trophées de l'innovation touristique du Conseil départemental du Val d'Oise en janvier 2019.*

*Actuellement, deux bureaux sont disponibles. Un appel à projet est en cours pour accueillir de nouvelles start-up dans l'incubateur et un comité de sélection est prévu mi-février.*

*La convention ci-jointe détermine les conditions et modalités du renouvellement du partenariat entre les deux parties.*

*Au titre de sa compétence et de son expérience en matière de développement économique, PLAINE VALLEE participe à la commercialisation et à la sélection des projets. Elle a un rôle central dans l'évaluation du porteur du projet et ses capacités à participer à un projet d'entreprise.*

*Par ailleurs, PLAINE VALLEE assure l'accompagnement couvrant les composantes du développement entrepreneurial. Pour ce faire, le conseiller en création d'entreprise de PLAINE VALLEE rencontre les entrepreneurs individuellement et régulièrement pour aborder leur gestion financière, stratégie commerciale, construction de fichiers prospects, technique de vente, recrutement, propriété industrielle, recherche de financement,...En fonction de l'état d'avancement du projet, des besoins de chaque entrepreneur, il assure le suivi et/ou mobilise des compétences complémentaires chez les différents partenaires de la communauté d'agglomération. De plus, PLAINE VALLEE participe activement à la construction et à la mobilisation d'intervenants pour des Rencontres du NUMERIC LAB en lien étroit avec le CDA. Il s'agit d'organiser des tables-rondes thématiques à destination des entrepreneurs, étendu à un plus large public, pour décrypter les contenus et usages du numérique. Ces Rencontres attirent en moyenne une quarantaine de participants.*

*La communauté d'agglomération externalise et prend en charge financièrement les prestations d'accompagnement liées plus spécifiquement à l'écosystème de l'innovation, en fonction des besoins des entrepreneurs.*

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190213-DL2019-02-13_7- DE Date de télétransmission : 20/02/2019 Date de réception préfecture : 20/02/2019
---

*Le coût annuel de l'accompagnement interne et externe est estimé à 15 000 € / an.*

*Un comité de pilotage est instauré entre la Ville et PLAINE VALLEE afin d'évaluer la mise en œuvre du partenariat et suivre l'activité de l'incubateur.*

*L'organisation et le fonctionnement entre les deux parties ont été présentés aux élus de la commission du développement économique et de l'emploi le 28 janvier 2019 et de la commission des finances et de l'administration générale le 5 février 2019. Ces dernières ont émis un avis favorable.*

*Le conseil de communauté est invité à autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat.*

### **CECI EXPOSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6 ;

**VU** l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

**VU** la délibération du conseil municipal de la ville d'Enghien-les-Bains du 03 juillet 2014 autorisant l'ouverture d'une plateforme d'expérimentation des nouveaux usages et de prototypage, appelée « NumericLab » et rattachée au Centre des Arts de la commune,

**CONSIDERANT** la vocation de la communauté d'agglomération à engager toute action permettant de dynamiser le tissu économique local que ce soit à destination des entreprises ou des porteurs de projets ;

**CONSIDERANT** l'intérêt général à mutualiser les compétences de PLAINE VALLEE et de la commune au service de l'émergence et le développement de startups innovantes dans le domaine de la ville créative et de la création numérique ;

**CONSIDERANT** que le partenariat renouvelé de la commune et de PLAINE VALLEE pour le NuméricLab renforcera et complétera les outils mis en place par la région Ile-de-France pour la promotion et l'attractivité du territoire notamment par la création numérique,

**CONSIDERANT** le projet de convention de partenariat à intervenir entre PLAINE VALLEE et la ville d'Enghien-les-Bains ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission du développement économique et de l'emploi réunie le 28 janvier 2019,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale réunie le 5 février 2019,

Sur proposition du Président, entendu dans son exposé des motifs,

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190213-DL2019-02-13_7- DE Date de télétransmission : 20/02/2019 Date de réception préfecture : 20/02/2019
---

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention de partenariat au titre du NUMERIC LAB.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la ville d'Enghien-les-Bains.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Président,



Acte publié ou notifié le *21/02/2019*.....  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

  
Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture  
095-200056380-20190213-DL2019-02-13\_7-  
DE  
Date de télétransmission : 20/02/2019  
Date de réception préfecture : 20/02/2019

**Acte à classer**

DL2019-02-13\_7

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-02-20T11-52-54.00 ( MI215344945 )

## Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190213-DL2019-02-13\_7-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Signature d'une convention de partenariat entre  
Vallée et la ville d'Enghien-les-Bains au titre du  
NumericLab, incubateur d'entreprises innovantes

Date de décision : 13/02/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. attribuées aux collectivitésActe : 7 NUMERIC LAB Convention de  
partenariat 2019.PDF Multicanal : Non

## Pièces jointes :

7.1 Conv Partenariat  
NUMERIC LAB Enghien  
CAPV 2019-2020.PDF

Type PJ : 42\_DE - Délibération



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/02/19 à 11:52

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 20/02/19 à 11:52

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 20/02/19 à 11:58

